
Secrétaire général / Secrétaire générale

Plier tout Déplier tout

Le·la secrétaire général·e définit et met en œuvre la politique extérieure du lieu de diffusion - - communication, relations avec les publics, accueil, billetterie.

Sous la responsabilité du·de la directeur·trice ou du·de la directeur·trice adjoint·e, il·elle :

- Conçoit et met en œuvre la politique de communication, manager le service communication.

- Conçoit et met en œuvre la politique de relations avec les publics, manager le service des relations avec les publics.

- Le cas échéant, conçoit et met en œuvre la politique de projets pédagogiques, de médiation et d'action culturelle, manager le service ou le·la chargé·e de médiation.

- Conçoit et met en œuvre la politique d'accueil des publics, manage le service de l'accueil.

- Conçoit et met en œuvre la politique de billetterie, éventuellement manage le service de billetterie.

- Met en œuvre la communication interne et veille à la coordination entre les services qu'il·elle manage - communication, relations avec le public, accueil, billetterie - et avec les autres services du lieu de diffusion - production, technique.

URL source:

<https://www.cpnfsv.org/metiers-spectacle/metiers-administratifs/direction/secretaire-general-secretaire-generale>